



## DON D'ALIMENTS

Dans la foulée de la mise en œuvre de la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, l'établissement d'enseignement peut-il servir aux élèves des aliments donnés par des organismes, lorsque ces aliments ne correspondent pas aux critères énoncés dans la Politique-cadre?

Deux orientations de la Politique-cadre visent à ce que les élèves aient accès à une variété d'aliments de bonne valeur nutritive et à ce que les aliments de faible valeur nutritive soient éliminés de l'offre alimentaire.

### Première orientation :

Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive

- Cinq des composantes prioritaires de cette orientation sont :
  - ⇒ Faire place à une variété de fruits et de légumes;
  - ⇒ Faire place à une variété de jus de fruits purs à 100 % (non sucrés) et de jus de légumes, en plus du lait et de l'eau;
  - ⇒ Privilégier les produits céréaliers à grains entiers;
  - ⇒ Privilégier les types de cuisson n'utilisant pas ou que très peu de matières grasses; c'est-à-dire à la vapeur, au four, braisé, poché, grillé ou rôti;
  - ⇒ Éviter les produits contenant des gras saturés ou hydrogénés (gras trans).

### Deuxième orientation :

Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire

- Trois des composantes prioritaires de cette orientation sont :
  - ⇒ Éliminer les boissons gazeuses sucrées, celles avec des substituts de sucre (boissons diètes);
  - ⇒ Éliminer les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent;
  - ⇒ Éliminer la friture et les aliments panés commerciaux ou préalablement frits.

Afin de faire preuve de cohérence, il est important que l'établissement respecte ces composantes pour l'ensemble de l'offre alimentaire, même lorsqu'il s'agit de dons d'aliments. Toutefois, il est possible que les changements attendus prennent plus ou moins de temps, selon la réalité du milieu.

Il est recommandé aux commissions scolaires de sensibiliser les organismes donateurs aux orientations de leur politique locale et de la politique ministérielle et de convenir avec eux de moyens leur permettant d'offrir dès que possible des aliments de bonne valeur nutritive.